

Le procès dura quatre mois.

Tout lui fut imputé à crime : ses visions, son armure d'homme, sa bannière blanche, ses combats, sa présence à la cour de Charles VII. On l'interrogea même sur les dogmes de la foi et notamment sur la grâce. On lui demandait si elle se croyait en la grâce de Dieu : " Si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y admettre, dit la pauvre fille, et si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver. "

Souvent ses juges la questionnaient tous à la fois : " Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre, " disait-elle avec une admirable simplicité.

C'est à eux qu'elle fit cette belle réponse, comme on lui reprochait d'avoir porté son étendard au sacre de Reims : " Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur ! "

Enfin Jeanne est déclarée hérétique et livrée à la justice séculière. Alors, quelques-uns pour la sauver ou pour la compromettre davantage, l'entourent dans sa prison et parvien-